

## NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

2017-2018

- COMMUNE  
- SERVICE EAU  
- CCAS

L'article L 2313 1 du code général des collectivités territoriales

*« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »*

La présente note répond à cette obligation pour la commune et elle est disponible sur le site Internet [www.rehainviller.fr](http://www.rehainviller.fr)

### **Situation**

REHAINVILLER est une commune rurale qui se situe dans la Vallée de la Meurthe, au Sud du département de la Meurthe-et-Moselle. REHAINVILLER est distante de 4km de Lunéville (commune limitrophe), 5.5 km de Blainville-sur-L'eau, 16 km de Bayon et 35 km de Nancy. En plus de la proximité de ces pôles d'emplois et de services, la commune bénéficie du passage de la RN 333/RN4 qui permet de joindre Paris, Nancy (A33 et A31) et Strasbourg.

### **Population**

Depuis 2007, la commune connaît un regain démographique : +22.8% (+190 habitants soit + 73 ménages) du fait d'un solde migratoire positif couplé à un solde naturel positif (le plus important sur la période 1968-2012) : c'est la construction des lotissements des Chaumes (2006-2007) et des Platanes (2007-2008) et de la rue Barbelin (en 2015-2016) qui a attiré de nouveaux habitants notamment de jeunes couples avec enfants.

En 2017, la commune compte 1040 habitants.

## LE BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets COMMUNE-EAU-CCAS 2018 ont été votés le 05/04/2018 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site Internet de la Commune. Ils ont été établis avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de l'Etat et de la Région dès que possible.

- ⇒ Le budget du CCAS propose des activités à destination des Aînés de la commune et des secours d'aides d'urgence
- ⇒ Le Budget du service de l'eau concerne le Service de Distribution de l'Eau Potable.
- ⇒ Le budget communal concerne d'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017:

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les comptes administratifs COMMUNE-EAU-CCAS 2017 ont été votés le 05/04/2018 par le conseil municipal.

## A, Le CCAS

### ⇒ *Les dépenses*

<i>Dépenses</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Réalisation 2017</i>	<i>Budget 2018</i>
Dépenses : repas des aînés	4 270,90	3 406,73	5 026.90
Charges de personnel : assurance bénévoles	90,00	90,00	90.00
Autres charges de gestion courante	1 300,00	0,00	947.27
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>5 660,90</b>	<b>3 496,73</b>	<b>6 064.17</b>

- Les dépenses de fonctionnement du CCAS concernent principalement les frais liés au repas des Aînés de la commune de Rechainviller. Aucune aide n'a été apportée durant l'année 2017.

### ⇒ *Les recettes*

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Réalisation 2017</i>	<i>Budget 2018</i>
subvention communale	3 400,00	3 400,00	3 900,00
Excédent de fonctionnement reporté	2 260,90	2 260,90	2 164 .17
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 660,90</b>	<b>5 660,90</b>	<b>6 064.17</b>

-Les recettes proviennent exclusivement de la subvention du budget commune et du résultat de l'exercice précédent.

## B, Le service Eau

### a, La section d'exploitation

#### ⇒ En dépenses

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Budget 2018</i>
Charges à caractère général	44 905,00	25 588,39	45205.00
Atténuations de produits	17 400,00	17 323,00	17300.00
Autres charges de gestion courante	1 500,00	0,00	1500.00
Charges financières	2 582,00	2 581,59	2858.43
Charges exceptionnelles	1 300,00	0,00	1300.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 275,84	46 275,84	46 693.88
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>113 962,84</b>	<b>91 768,82</b>	<b>114 857.31</b>

Les dépenses de la section d'exploitation concernent :

- l'achat d'eau aux communes d'Hériménil et de Lunéville
- l'entretien du réseau d'eau avec l'achat de traitement d'Hypochlorite de soude et de lessive de soude et les réparations des bâtiments
- le reversement de la redevance de pollution domestique à l'Agence de l'Eau
- les intérêts des emprunts
- les opérations d'ordres

⇒ En recettes

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Budget 2018</i>
Vente de produits finis, prestations de services,	80 907,00	80 916,34	86 267.00
Produits exceptionnels	500,00	0,01	500.00
Excédent de fonctionnement reporté	61 115,62	61 115,62	59 623.07
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 359,92	9 359,92	9 859.92
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>151 882,54</b>	<b>151 391,89</b>	<b>155 749.99</b>

Les recettes sont issues :

- de la vente d'Eau et de la redevance de pollution domestique
- des travaux effectués
- des opérations d'ordres

#### b, La section d'investissement

⇒ En dépense :

<i>Désignation</i>	<i>Budget</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Budget 2018</i>
Emprunts et dettes assimilés	7 287,00	7 286,31	7 546.00
Immobilisations incorporelles	3 000,00	0,00	3 000.00
Immobilisations corporelles - travaux sur le réseau	22 000,00	4 180,45	12 500.00
Immobilisations en cours - travaux château d'eau	90 911,29	3 839,40	123 032.76
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 359,92	9 359,92	9 359.92
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>132 558,21</b>	<b>24 666,08</b>	<b>155 438.68</b>

Les dépenses de la section d'investissement concernent pour l'année 2017;

- l'achat de compteurs d'eau
- l'installation d'un filet de protection du château d'eau
- l'amélioration de traitement de l'eau
- le remboursement du capital des emprunts
- les opérations d'ordres (subventions d'équipements)

Pour l'année 2018, les projets concernent la réfection du château et le renouvellement de compteur d'eau.

⇒ En recettes :

<i>Désignation</i>	<i>Budget 2018</i>	<i>Réalisation</i>	<i>Budget 2018</i>
Dotations, fonds divers et réserves	1 184,00	720,67	1 316.00
Excédent d'investissement reporté	85 098,37	85 098,37	107 428.80
Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 275,84	46 275,84	46693.88
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>132 558,21</b>	<b>132 094,88</b>	<b>155 438.68</b>

Les recettes de la section d'investissement proviennent

- du FCTVA :
- des opérations d'ordres : (amortissements)

## C, la commune

### a, La section de fonctionnement

#### 1. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- ⇒ l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, (chapitre 011- charges à caractères général)
- ⇒ les indemnités des élus, cotisations aux intercommunalités, les subventions versées aux associations (chapitre 065 charges de gestion courantes)
- ⇒ les intérêts des emprunts à payer. (chapitre 66 charges financières)
- ⇒ les salaires du personnel municipal (chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés)

Les salaires représentent 313 528.79 € des dépenses de fonctionnement de la commune en 2017.

Effectif de la commune : 5.97 Fonctionnaires en ETP et 3 Agents contractuels

Les dépenses de fonctionnement 2017 représentent 587 965.73 euros

#### 2. Les recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, aux ventes de bois et aux revenus des immeubles.

Les recettes de fonctionnement 2017 représentent 659 751.44 euros.

⇒ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017 et 2018 :

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation 8.08%
  - Taxe foncière sur le bâti 11.77%
  - Taxe foncière sur le non bâti 16.67%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 176 765€ en 2017 et 181 241.00 € en 2018

⇒ Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 56 572.00€

DGF	2014	2015	2016	2017	2018
REHAINVILLER	100 067,00 €	89 360,00 €	78 261,00 €	55 775,00 €	56 572.00€

**Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.**

### 3 Les principales dépenses et recettes de la section :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2017		Année 2018
	Budget	Réalisé	Budget
011 - Charges à caractère général	196 747,00	159 397,72	186 900,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	330 640,00	313 528,79	313 140,00
014 - Atténuations de produits	8 124,00	8 124,00	
65 - Autres charges de gestion courante	81 263,00	79 699,42	86 250,00
66 - Charges financières	24 068,22	24 063,46	23 659,36
67 - Charges exceptionnelles	3 032,78		3 050,00
Total dépenses réelles	643 875,00	584 813,39	612 999,36
Total dépenses d'ordre	36 638,63	3 152,34	43 518,07
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>680 513,63</b>	<b>587 965,73</b>	<b>656 517,43</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2017		Année 2018
	Budget	Réalisé	Budget
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	51 840,00	48 081,12	44 580,00
73 - Impôts et taxes	335 729,00	350 423,19	346 146,00
74 - Dotations, subventions et participations	170 462,00	186 645,84	168 026,00
75 - Autres produits de gestion courante	27 500,00	24 275,62	27 500,00
76 - Produits financiers	5,00	1,65	2,00
77 - Produits exceptionnels	1 500,00	389,09	2 500,00
013 - Atténuations de charges	30 000,00	27 325,87	16 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	90 000,00	90 000,00	61 785,71
Total recettes réelles	707 036,00	727 142,38	666 539,71
Total recettes d'ordre	22 613,54	22 609,06	22 723,54
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>729 649,54</b>	<b>749 751,44</b>	<b>689 263,25</b>

#### **b, La section d'investissement**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un logement, à la réfection de voirie...).

1. Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2017		Année 2018
	Budget	Réalisé	Budget
16 - Emprunts et dettes assimilés	32 171,00	30 671,18	36 403,78
20 - Immobilisations incorporelles	7 600,00	2 165,00	2 300,00
21 - Immobilisations corporelles	153 142,07	72 435,08	189 400,00
23 - Immobilisations en cours- travaux	100 000,00	73 436,89	102 563,11
<b>Total dépenses réelles hors opérations</b>	<b>292 913,07</b>	<b>178 708,15</b>	<b>330 666,89</b>
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>22 613,54</b>	<b>22 609,06</b>	<b>22 723,54</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>315 526,61</b>	<b>201 317,21</b>	<b>353 390,43</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2017		2018
	Budget	Réalisé	Budget
001 - Excédent d'investissement reporté	79 490,13	79 490,13	38 298,32
10 - Dotations, fonds divers et réserves	66 977,85	78 289,06	138 754,04
13 - Subventions d'investissement reçues	80 420,00	28 154,00	130 820,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	52 000,00	50 530,00	2 000,00
<b>Total recettes réelles hors opérations</b>	<b>278 887,98</b>	<b>236 463,19</b>	<b>309 872,36</b>
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>36 638,63</b>	<b>3 152,34</b>	<b>43 518,07</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>315 526,61</b>	<b>239 615,53</b>	<b>353 390,43</b>

2. en 2017

⇒ Les principales réalisations de l'année 2017 sont les suivantes :

- acquisition de tableaux blanc interactifs 31 272.00 €
- construction du hangar communal 17 689.29 €
- vidéosurveillance 18 178.99 €
- logement communal 15 rue PE Marin : 73 246.89 €

⇒ Les subventions d'investissements :

- de l'Etat : 15 154 € pour la vidéo protection
- de la Région : 13 000 € pour le logement communal
- de la réserve parlementaire : 4 000 € pour le monument aux morts
- de l'ONAC : 1 600 € pour le monument aux morts

3. en 2018

Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- réfection des trottoirs rue Pierre Eugène Marin : 47 823.60€ TTC
- poursuite de la construction du hangar communal 12 000.00 € TTC
- réfection du monument aux morts : 17 473.92 € TTC
- logement communal 15 rue PE Marin : 78 299.26€ TTC
- rénovation de l'éclairage public : 92 000.00 € TTC
- réfection du mur de l'école élémentaire : 20 000.00€ TTC

c) Les subventions d'investissements :

- de la réserve parlementaire et du département: 15 000€ attendue pour les trottoirs



- |                                                             |                                       |
|-------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| - de la Région :                                            | 28 320 € pour le logement communal    |
| - du souvenir français :                                    | 1 300€ pour le monument aux morts     |
| - de la fondation du patrimoine :                           | 2 000.00€ pour le monument aux morts. |
| - de l'Académie Nancy-Metz et de la réserve parlementaire : | 8000€ pour les TBI                    |

#### D, Etat de la dette

- ⇒ Le service Eau possède deux emprunts auprès de la Caisse d'Epargne. Le capital restant dû au 31/12/2017 est de 67 066.87 €
- ⇒ La commune possède quant à elle 5 emprunts (Deux au crédit agricole et trois à la caisse d'épargne). Le capital restant dû au 31.12.2017 est de 588 252.40 €



### 1 - BUDGET PRINCIPAL

	2017				Budget 2018
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	315 526,61	201 317,21	33 063,11	81 146,29	353 390.43
RECETTES	315 526,61	239 615,53	21 000,00	54 911,08	353 390.43
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	680 513,63	587 965,73		92 547,90	656 517.43
RECETTES	729 649,54	749 751,44		-20 101,90	689 263.25

### CCAS

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	5 660,90	3 496,73		2 164,17	6 064.17
RECETTES	5 660,90	5 660,90			6 064.17

### SERVICE EAU

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	2018
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	132 558,21	24 666,08	2 500,00	105 392,13	155 438.68
RECETTES	132 558,21	132 094,88		463,33	155 438.68
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	113 962,84	91 768,82		22 194,02	114 857.31
RECETTES	151 882,54	151 391,89		490,65	155 749.99

### PRESENTATION AGREGEE

	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	2018
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES	448 084,82	225 983,29	35 563,11	186 538,42	508 829.11
RECETTES	448 084,82	371 710,41	21 000,00	55 374,41	508 829.11
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES	800 137,37	683 231,28		116 906,09	777 438.91
RECETTES	887 192,98	906 804,23		-19 611,25	851 077.41
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>1 248 222,19</b>	<b>909 214,57</b>	<b>35 563,11</b>	<b>303 444,51</b>	<b>1 286 268.02</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>1 335 277,80</b>	<b>1 278 514,64</b>	<b>21 000,00</b>	<b>35 763,16</b>	<b>1359906.52</b>

le 05.04.18  
le Maire  
G. COINSMANN

